

| | | |
|----------|--------------------------|--------------|
| dates de | création initiale : | |
| | dernière actualisation : | Février 2024 |
| | mise en ligne : | 7 juin 2024 |

Date limite de dépôt de candidature : 9 juillet 2024

IDENTIFICATION DU POSTE

| | | | | |
|--|---|-----------|--|--|
| Intitulé du poste : <i>(au regard du répertoire des métiers)</i> | Chef(fe) de service de la Protection maternelle et infantile Pôle administration - coordination – organisation | | | |
| Classification au tableau des effectifs (TE) : | statut | catégorie | cadre d'emploi | grade |
| | Fonctionnaire | A | Attachés territoriaux, Puéricultrices territoriales, Cadres territoriaux de santé paramédicaux, Sages-femmes territoriales | Attaché, Puéricultrice ou puéricultrice hors classe, Cadre de santé ou supérieur de santé, Sage-femme de classe normale ou hors classe |
| Métier(s) exercé(s) : <i>(au regard de la cartographie des métiers du Département)</i> | Chef de service H/F | | | |
| Direction : | DEF | | | |
| Service/Pôle, UD/CE, UTAS, Collège : | PMI centrale | | | |
| Lieu de travail : | LAON | | | |

MISSIONS

Proposer, élaborer, analyser, développer et évaluer les politiques de son champ d'action :

- Promotion de la santé auprès des futurs parents, des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans.
- Actions médico-sociales préventives de la femme enceinte et de suivi, d'accompagnement et de protection de l'enfance de 0 à 6 ans.

Il apporte une expertise pour la mise en œuvre de stratégies de santé publique correspondant aux besoins spécifiques des populations.

Il est le garant de la mise en œuvre de la Politique Départementale en matière de PMI. Il est la personne ressource et force de proposition auprès du Directeur de l'enfance et de la famille.

Il travaille en étroite collaboration avec tous les cadres des services (internes et externes) qui participent aux missions de Prévention de la Santé de la mère et de l'enfant et de la Protection de l'Enfance.

Il veille au respect des règles éthiques et de bonnes pratiques dans son domaine en lien avec la mise en œuvre de la Démarche qualité.

Il assure la diffusion de la réglementation et de ses évolutions ainsi que la diffusion des orientations départementales (orientations politiques, stratégiques, directives, engagements, notes...) tant vers les services territorialisés que vers les partenaires externes.

Animer, piloter, encadrer, manager, organiser et gérer le personnel de son service

ACTIVITES

| Principales | Spécifiques |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les missions départementales en conformité avec la réglementation en vigueur et garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental par le biais de procédures adaptées, régulièrement évaluées. - Mettre en œuvre le projet de service. | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des bébés nés sous le secret en lien avec le SPP. - Gérer le matériel médical et |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le service de PMI pour optimiser les moyens et les compétences disponibles en lien avec les RL PMI des Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS). - Mener des actions de santé publique et de promotion de la santé dans le cadre d'orientations prévues par le département ou dans le cadre de schémas en lien avec l'Etat (ARS, Préfet...). - Evaluer la politique publique mise en œuvre dans le département en matière d'action périnatale, d'actions en faveur des mères et des enfants de moins de 6 ans en lien avec les autres organisations concernées (maternités, services pédiatriques, réseau régional de périnatalité). - Poursuivre la politique de Prévention – Parentalité au niveau du service PMI. - Participer au dispositif de protection de l'enfance conformément aux orientations de la loi de Mars 2007 et du 14 Mars 2016. 2022 - Piloter la mission agrément des Assistants Maternels et Familiaux (délivrance agrément, suspension, avertissement, radiation) et son contentieux. - Mettre en œuvre la Commission consultative paritaire départementale (CCPD). - Assurer la responsabilité et l'organisation du suivi et du contrôle des structures d'accueil des jeunes enfants (avis, autorisation) selon la législation en vigueur et des accueils de loisirs sans hébergement (0-6 ans). - Gérer et exploiter la saisie des certificats de santé du 8^{ème} jour, 9^{ème} mois et 24^{ème} mois et être garant du secret des informations figurant sur les certificats du jeune enfant (épidémiologie). - Suivre les Centres de Santé Sexuelle départementaux (convention et suivi financier) et les Centres d'Action Médico-Social Précoce (dotation globale de financement). - Coordonner le recueil d'indicateurs et de statistiques départementaux et ministériels. - Piloter les fiches actions du Schéma Enfance et Famille, du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. - Assurer l'analyse et l'exécution budgétaire des activités et la traduction, en moyens budgétaires, des orientations stratégiques de son service. - Suivre et renouveler certains marchés publiques (formation obligatoire assistant maternel - carnet de santé). - Impulser et/ou pérenniser des partenariats institutionnels (CAF-MSA...) et associatifs. - Participer aux travaux des différents réseaux de la Région des Hauts de France (PMI-Oréhane...). - Participer aux travaux du Schéma départemental des services aux familles piloter par le Préfet et la CAF. - Traiter les dossiers sensibles confiés par sa hiérarchie. | <p>pharmaceutique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'intérim en cas d'absence d'un RL PMI UTAS (Intérim en mode dégradé) |
|---|--|

ENVIRONNEMENT ET RELATIONS

| A l'intérieur du service | Avec d'autres services du Département | Avec l'extérieur |
|----------------------------------|--|------------------------|
| L'ensemble des agents du service | Avec l'ensemble des entités de la DGAS et les autres directions du Conseil départemental | Partenaires du service |

| | |
|---|--|
| Supérieur hiérarchique direct (fonction) | Le Directeur de l'Enfance et de la Famille H/F |
|---|--|

PARTICULARITES

| Missions d'encadrement exercées | OUI/NON | Nombre d'agents par catégorie | | |
|---------------------------------|---------|-------------------------------|---|---|
| | Oui | A | B | C |
| | | 11 | 2 | 2 |

-COMPETENCES NECESSAIRES-

| SAVOIRS | Niveau recherché | | |
|---|-----------------------|----------|-----------|
| | connaissances de base | maîtrise | expertise |
| Déontologie, éthique professionnelle | | X | |
| Compétences budgétaires et comptables | | X | |
| Compétences juridiques | | X | |
| Cadre réglementaire des politiques sociales et institutions médico-sociales du domaine concerné | | | X |
| Connaissance des outils informatiques et progiciels métier | | X | |
| Connaissance des difficultés des usagers | | X | |
| SAVOIR ETRE (qualités) | Niveau recherché | | |
| | connaissances de base | maîtrise | expertise |
| Pilotage, animation, impulsion, organisation | | | X |
| Capacités d'analyse et de synthèse | | | X |
| Application de la réglementation | | | X |
| Management, encadrement, organisation et gestion du personnel | | | X |
| Travail en équipe et en partenariat | | | X |
| Communication | | | X |
| Capacités de rédaction | | | X |
| Capacités à négocier | | X | |
| Gestion de projet | | | X |

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE

Evolution possible du poste en fonction des orientations retenues par le Département.